Troubles du comportement et lnstituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques

Hélène PARENT Enseignante Spécialisée – Classe ITEP du Douaisis

- Élèves qui présentent des difficultés psychologiques importantes et une réelle souffrance psychique dont l'expression se traduit par des comportements, des conduites, qui perturbent gravement leur socialisation et l'accès aux apprentissages.
- NB : difficile de donner une définition tant il existe de variétés de comportements « troublés »

- Dans le cadre scolaire, il s'agit soit :
 - D'élèves qui se font oublier (inhibition, pas d'investissement dans les tâches proposées, mutisme, manifestations d'angoisse disproportionnées face à une situation ordinaire)

Rq: souvent ces élèves se font oublier et ne dérangent pas dans les classes malgré leur souffrance

- Dans le cadre scolaire, il s'agit soit :
 - D'élèves « dérangeants » qui perturbent fortement et fréquemment, par une attitude ou des actes la qualité des relations sociales (enfant à enfant, enfant à adulte, problèmes importants d'attention et de concentration, capacité de mémorisation faible, préoccupations personnelles trop envahissantes pour être disponible aux apprentissages)

- Ne pas confondre :
 - Ce qui relève de la perturbation volontaire, intentionnelle, soutenue par une intention, une revendication plus ou moins légitime mais explicitée
 - Ce qui relève de l'expression de troubles psychologiques ou d'une réelle souffrance intérieure

- Il convient d'être attentif à ne pas faire d'amalgame entre délinquance et troubles psychiques.
 - La délinquance relève du judiciaire (légalité et droit pénal).
 - Les troubles du comportement requièrent une approche clinique, psychologique et thérapeutique

- Pour déceler les troubles du comportement, plus l'enfant est jeune, plus la prudence est requise!
- L'école maternelle a pour objectif l'apprentissage du « vivre ensemble », ce qui implique de relativiser les écarts de comportement de certains élèves.
- Il est toutefois possible pour des enfants de moins de 6 ans de présenter des troubles du comportement.

Attitudes d'évitement face à la situation d'apprentissage

Attitudes

Description

L'élève **s'exclue** de la situation d'apprentissage

Absences, dispenses, retards, écouteurs sur les oreilles, s'endormir, dans la lune, s'hypnotise sur un objet

L'élève **refuse** par son attitude la situation d'apprentissage

Refus d'enlever ses vêtements, oubli de matériel, refuse de sortir ses affaires, détourne la tête, s'assoie dos au prof, silence, refus d'écrire, refus de s'asseoir, lenteur à s'installer, prolongation de la pause, ne pas entendre quand on nous appelle dans la cour, traîner des pieds.

Attitudes d'évitement face à la situation d'apprentissage

Attitudes

L'élève **exprime** son refus ou son impossibilité à entrer dans un apprentissage

Description

Pleurs, soupirs, refuse de répondre, provocation, chahut, sourire béat, demande sitôt entré de sortir aux toilettes, à l'infirmerie, maux de ventre, de tête, de dents.

Attitudes de contournement face à la situation d'apprentissage

a appromise	
Attitudes	Description
L'élève produit mais autre chose	Gravure sur la table, dessins sur son cahier, bricolage, découpage, jeux de morpions, bataille navale, ne lit pas la bonne page, fait le travail d'une autre matière, demande à faire des services (accopagner un élève, distribuer des livres, écrire au tableau ou l'effacer).
L'élève amène l'enseignant sur son terrain	Amène des objets personnels ou des sujets de discussions personnels, bavarde, pleure, fou-rire, chante, flirte, mange, lit une revue, propos dévalorisants sur lui même, signale une douleur à la main, un problème de vue, d'allergie etc

Attitudes de dégagement face à la situation d'apprentissage

l'élève se met au travail, écoute le cours, puis en cours de route décroche ou se braque ou se mobilise sur autre chose

Attitudes	

Description

L'élève décroche (désinvestissement pulsionnel)

S'endort, ne se concentre plus, cherche des yeux un copain, regarde par la fenêtre, rêve, fait tomber ses affaires, échange du matériel,

L'élève se mobilise sur autre chose (déplacement pulsionnel)

Bavardages, bricolage, lecture ou écriture de petits mots, interpelle l'enseignant sur autre chose (c'est bientôt l'heure de la récréation ? quelle heure est-il?) demande à sortir aux toilettes, infirmerie au milieu du cours.

Attitudes de dégagement face à la situation d'apprentissage

l'élève se met au travail, écoute le cours, puis en cours de route décroche ou se braque ou se mobilise sur autre chose

Attitudes	Description
L'élève se braque (surinvestissement pulsionnel)	Conflit, pleure, soupire, se plaint, déchire, barre, arrache, se sauve, jette sa chaise, son matériel.

- Parfois le trouble du comportement est un symptôme :
 - Autisme
 - Déficience mentale
 - Troubles du langage (dysphasie)

Les ITEP

 Les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) sont des établissements médico-éducatifs qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

Les ITEP

 Les ITEP ont pour fonction d'assurer simultanément des fonctions :

- Thérapeutiques

Éducatives

Pédagogiques

Les ITEP

• Ces 3 champs sont complémentaires, d'importance égale et agissent les uns sur les autres.

Thérapeutique Educatif Pédagogique

Professionnels qui interviennent en ITEP

- Équipe Éducative :
 - Chef de Service Éducatif
 - Éducateurs Spécialisés
 - Éducateur Sportif et/ou Technique
 - Surveillants de nuit et maîtresse de maison
- Équipe Thérapeutique :
 - Médecin psychiatre
 - Psychologue
 - Rééducateurs (orthophoniste, psychomotricien...)
 - Infirmier
- Équipe Pédagogique
 - Enseignants Spécialisés

Textes réglementaires régissant les ITEP

- Le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 qui régit actuellement les ITEP.
- La circulaire interministérielle n° 2007-194 du 14 mai 2007 qui complète ce décret.
- Le décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés dans les établissements spécialisés.
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 (loi rénovant l'action sociale et médico-sociale)

- Enfants et adolescents présentant des troubles du comportement :
 - Symptômes psychopathologiques qui mettent en cause la relation actuelle de l'enfant avec son entourage. Ces troubles provoquent inévitablement des réactions comportementales dans l'entourage, mettant en cause les parents dans leurs attitudes éducatives ainsi que les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques.

- Enfants et adolescents présentant des troubles du comportement :
 - /!\ Ce qui ne peut être considéré comme un trouble du comportement à un certain stade du développement de l'enfant, le devient quand il perdure chez des enfants plus âgés.

- Enfants et adolescents présentant des troubles du comportement :
 - Les troubles du comportement avérés doivent répondre à 4 critères :
 - L'intensité
 - La persistance
 - La <u>constance</u> (observés dans différents lieux de vie de l'enfant)
 - La fréquence
 - Le diagnostic doit être posé par un médecin psychiatre

 Ces enfants bénéficient d'une orientation ITEP prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Les Différents ITEP de la Sauvegarde du Nord

- L'ITEP du Douaisis
 - Ouverture depuis janvier 2015 sur l'Ecoquartier du Raquet à SIN LE NOBLE :
 - 1 internat
 - 1 semi-internat
 - 1 classe externalisée située au sein de l'École LANGEVIN à SIN LE NOBLE
 - 1 SESSAD ouvert depuis le 1er septembre 2014 dans la zone industrielle de Douai-Dorignies

- Le public accueilli
 - Les élèves présentent de manière assez homogène certaines caractéristiques :
 - une grande disparité dans leur rapport aux apprentissages
 - une grande insécurité au contact de l'autre
 - une grand besoin de cadre, de rituels pour entrer dans les apprentissages (rapport troublé aux savoirs)
 - une tendance à mettre en œuvre des répétitions d'échecs

- Le public accueilli
 - Ces enfants se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Fonctionnement

- L'unité d'enseignement a pour objectif d'accueillir 27 élèves âgés de 6 à 12 ans sur du temps partiel.
 - En effet, les élèves inscrits dans cette classe sont en scolarité partagée (du CP au CM2 et en ULIS) avec leur école d'origine respective qui se situe dans le Douaisis.
- Nous suivons également 2 collégiens (1 en 6ème SEGPA et 1 en 6ème générale) directement dans les locaux du collège au niveau thérapeutique et éducatif (intra et extra muros)

- Le lien avec les Enseignants référents
 - Invitation pour avis consultatif dans les ESS des élèves pressentis pour une demande d'orientation ITEP.
 - Élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Observation ponctuelle (double regard éducatif et pédagogique) durant un tempsclasse d'élèves manifestant d'importants troubles de la conduite pour avis

- Le lien avec les écoles d'appartenance
 - Les élèves, étant scolarisés au minimum un mi-temps dans leurs écoles d'appartenance, le travail avec l'enseignant de la classe et avec l'AVS est primordial.

- Le lien avec les écoles d'appartenance
 - Il revêt plusieurs formes complémentaires.
 - La réunion de présentation
 - La mise en place d'un cahier de liaison
 - Un lien téléphonique
 - La présence des éducateurs dans les conduites entre l'école et la classe ITEP.
 - L'échange de courriers électroniques

- Le lien avec les écoles d'appartenance (suite)
 - Une rencontre trimestrielle ou de manière plus rapprochée si besoin est afin de faire le point et d'articuler nos pratiques et les champs de compétences.
 - La participation à l'élaboration du PPS et aux ESS
 - Aide à l'aménagement et à l'organisation du travail et de la prise en charge de l'élève au sein de sa classe de référence.
 - Constitution du dossier de demande d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ou d'Aide à la scolarisation des élèves handicapés (ASEH)

- Directrice : Nathalie LECAM
- Chef de Service : Mina BENADDI
- 265 rue Gauguin 59450 SIN LE NOBLE Téléphone : 03.27.90.10.68
- Ecole LANGEVIN Classe ITEP
 34 rue d'AXAT 59450 SIN LE NOBLE
 Téléphone : 03.27.92.75.78

Le SESSAD ITEP accompagne des élèves de 6 à 16 ans sur leurs lieux de vie et d'accueil : à l'école ou au collège, au domicile, au SESSAD.

Ces élèves sont scolarisés à temps plein ou bénéficient d'un emploi du temps adapté. Nous intervenons beaucoup auprès d'élèves du collège qui ne peuvent plus ou n'ont plus besoin de bénéficier d'un accompagnement en classe externalisée, dans un cadre préventif auprès d'élèves d'écoles primaires et de collège.

- Procédure d'admission :
 - Notification MDPH
 - Premier RDV avec la directrice de l'ITEP (Présentation du dispositif ITEP)
 - Réunion de présentation avec l'équipe (recenser les besoins de la famille, de l'enfant et présentation du service)
 - Rencontre avec le médecin psychiatre qui validera ou non l'accompagnement au sein du service

- Commission d'admission (Elaboration du pré-projet)
- Rendez-vous d'admission (Partie administrative, DIPC, avec les responsables légaux
- Période d'évaluation de 3 mois puis rédaction et mise en œuvre du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement)

- Caractéristiques des élèves :
 - rapport difficile avec les apprentissages : goût, sens, motivation, curiosité
 - Rapport difficile avec l'erreur
 - difficultés d'attention et de concentration
 - difficultés à adopter une posture d'élève : respect des règles de vie de la classe
 - difficultés relationnelles : communication avec les autres, provocation, agressivité
 - manque de confiance en soi, mauvaise estime de soi

- Modalités d'accompagnement :
 - Accompagnement thérapeutique : médecin psychiatre, psychologue, orthophoniste et psychomotricien.
 - Accompagnement éducatif: 2 éducatrices pour 14 situations (travail avec les familles, mise en place d'ateliers éducatifs).
 - Accompagnement pédagogique : au SESSAD, à l'école, au collège, en individuel ou en groupe.

Le SESSAD TEP du Douaisis

- Accompagnement Pédagogique
 - Un premier contact est fait avec les écoles et les collèges pour faire le point sur la situation de l'élève et récupérer les emplois du temps de chacun.
 - Une observation en classe et un entretien individuel.
 - Propositions d'accompagnement pédagogique si cela répond aux besoins de l'élève.

Le SESSAD TEP du Douaisis

- Le travail avec les partenaires
 - Contact régulier avec les écoles, les collèges et les familles, les différents partenaires extérieurs.
 - Participation à l'élaboration du PPS et à l'ESS.
 - Aide à l'aménagement et à l'organisation du travail et aide à la prise en charge de l'élève au sein de sa classe.
 - Bilan trimestriel avec les équipes pédagogiques.

Le SESSAD TEP du Douaisis

- Directrice : Nathalie LECAM
- Chef de service : Mina BENADDI
- 260 rue François Pilâtre de Roziers –
 59500 DOUAI
- Téléphone : 03.27.93.52.00

Adaptations éducatives et pédagogiques au sein de l'école

- Pistes pour la conduite à tenir face à un enfant anxieux qui manque de confiance en lui :
 - Instaurer un climat de dialogue et de confiance
 - Encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent (l'aider à verbaliser, à analyser et à trouver des solutions pour régler ses problèmes)
 - Évaluer objectivement des capacités pour ne pas fixer des objectifs trop élevés

Adaptations éducatives et pédagogiques au sein de l'école

- Pistes pour la conduite à tenir face à un enfant anxieux qui manque de confiance en lui :
 - Réduire les contraintes pour éviter le découragement et le désinvestissement
 - Valoriser les petits efforts et réussites de l'enfant pour soutenir l'estime de soi
 - Valoriser l'enfant sur ses activités extrascolaires (axées sur le plaisir et non sur la performance)
 - Éviter de laisser transparaître sa propre anxiété qui peut bloquer l'enfant

- Identifier les moments potentiellement stressants pour les élèves
 - Les changements de personnes, de lieux, d'horaires
 - Les entrées et les sorties de lieux, d'activités
 - Les déplacements
 - Les récréations
 - Les passages aux toilettes ou dans les vestiaires
 - Les temps de restauration scolaire

- Identifier les moments potentiellement stressants pour les élèves
 - Les prises de parole devant un groupe
 - Les réactions face à une injustice, un échec, un refus
 - Les réactions face aux bruits, à l'élévation de la voix
 - Les réactions face à l'imprévu

Adopter nécessairement une posture d'autorité

- Utilisation de phrases courtes, concises et précises
- Utilisation en cas de «crises» violentes d'un langage non verbal, gestuel
- Élocution claire sans élever la voix (autant que possible!)
- Pas de trop grande proximité avec l'élève

- Aider l'élève à comprendre et à admettre la présence d'adultes responsables de lui dans la classe
 - L'adulte a pour rôle d'établir et de maintenir des limites pour l'élève.
 - L'adulte lui apprend à séparer l'émotion de l'action et à mettre des mots sur les émotions ressenties.
 - Ex: tu es fâché avec Sylvain parce qu'il a déchiré ton dessin (sans autre commentaire, même si l'élève a eu une réaction violente à la suite de ce fait)

- Aider l'élève à comprendre et à admettre la présence d'adultes responsables de lui dans la classe
 - L'adulte aide l'enfant à accepter les frustrations de la vie.
 - Remarques: l'adulte doit agir de façon à ce qu'il puisse être un «modèle» pour l'enfant.

- Veiller au placement de l'élève
 - Ne pas l'isoler
 - Le placer plutôt à l'avant de la classe, loin des fenêtres ou des autres sources de distraction
- Établir quelques rituels à plusieurs moments de la journée...
 - pour entrer en classe
 - pour changer d'activité
 - pour retrouver son calme ...

- En disant exactement ce qui est attendu et ce qui arrivera lorsque l'élève aura fait ce qui est demandé.
- En pointant les bonnes réponses plutôt que les mauvaises.

- En s'appuyant sur des techniques de «renforcement positif»:
 - Chaque jour, mettre en avant une réalisation réussie de l'élève
 - Mettre très régulièrement en valeur les points forts de l'élève
 - Valoriser l'élève avec de courtes remarques positives
 - Varier les façons de le féliciter et donc de l'encourager

- Mettre en place un «collector» des bons comportements
- Faire réagir les autres élèves à une action réussie de l'élève
- Solliciter l'élève pour assister l'adulte dans une tâche précise
- Pointer l'action qui dérange plutôt que la personne :
 - Ex : Quand tu tapes sur la table avec ta règle, ça m'agace; je te demande d'arrêter.

- Faire prendre conscience à l'élève de ces actes, le mettre en face de ses responsabilités.
- Ne pas le surprotéger, ni être permissif : ne pas confiner l'élève dans un statut à part.
- Faire référence au règlement de la vie de la classe (règlement nécessairement connu de tous les élèves et affiché en classe).
- Laisser à l'élève la possibilité de s'isoler quelques instants, quand le besoin de bouger se fait sentir; identifier un coin de repli dans la classe.

- Le faire participer au processus de recherche de solution, de «sortie de crise».
- Sanctionner avec justesse et travailler la réparation.
- Etablir un cahier de comportement.
- Valoriser le travail de l'élève auprès des parents.

Et pour finir...

« Nous sommes ce que le regard des autres fait de nous. Quand le regard des autres nous méprise, nous devenons méprisables. Et quand le regard des autres nous rend merveilleux, eh bien... nous sommes merveilleux.

L'important c'est de se voir merveilleux dans le regard des autres »

Albert JACQUARD, généticien et humaniste

Nous vous remercions de votre attention.